

**DÉCLARATIONS
VALIDATION D'UNE PORTION DE STAGE**

Dans le cas où un changement de maître de stage ou une interruption de stage a été effectué, ces déclarations doivent être remplies et jointes au rapport formatif afin de valider la ou les portions de stage. (voir le Guide du stage, section 4.7).

DÉCLARATION DU MAÎTRE DE STAGE

Sous mon serment d'office, je soussigné(e) _____ certifie par les présentes que le stagiaire _____ a effectué une portion de son stage dont j'ai assumé la responsabilité.

À la suite de ce stage, je recommande que la portion de stage effectuée sous ma supervision soit reconnue en vue de l'inscription au Tableau de l'Ordre.

ou

À la suite de ce stage, je ne recommande pas que la portion de stage effectuée sous ma supervision soit reconnue en vue de l'inscription au Tableau de l'Ordre.

Je déclare que l'évaluation qui a été effectuée en produisant le rapport formatif est encore valable et qu'il n'existe aucun élément nouveau à ajouter.

Signature du maître de stage

Date

Conformément à l'article 29 du *Règlement sur la formation professionnelle des avocats*, le Comité de la formation professionnelle peut exiger d'autres informations, s'il le juge nécessaire, afin de déterminer si cette portion de stage constitue une préparation valable à l'exercice de la profession d'avocat.

DÉCLARATION DU STAGIAIRE

Je soussigné(e) _____ certifie par les présentes avoir été sous la supervision et la responsabilité de Me _____, conformément à l'article 25 du *Règlement sur la formation professionnelle des avocats*, et ce, pendant la période suivante : du _____ au _____.

Je reconnais avoir pris connaissance de ce document.

Signature du stagiaire

Date

Conformément à l'article 29 du *Règlement sur la formation professionnelle des avocats*, le Comité de la formation professionnelle peut exiger d'autres informations, s'il le juge nécessaire, afin de déterminer si cette portion de stage constitue une préparation valable à l'exercice de la profession d'avocat.